

PRIX DE L'ABONNEMENT.  
Par trimestre,  
Francs 11, pris au bureau.  
Francs 13, franco à la poste

# LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.  
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Armemens maritimes de l'Angleterre. — Chronique ministérielle. — Lacollonge. — Interpellations au ministère français sur la politique étrangère. — Affaire de MM. Huybrecht et Chapelié. — Modes parisiennes. — Démission de M. Soudain. — Revue belge. Bataille de Jupille. — Nouvelles et faits divers.

## ANGLETERRE.

Londres, 8 mars. — Le *Plymouth Chronicle* dit avoir des raisons de croire qu' aussitôt après le vote du budget de la marine, 8 vaisseaux de ligne et autant de frégates seront commissionnés. Il est aussi probable, dit-il, que le commandement sera donné à un amiral, ayant un vice-amiral sous ses ordres, et on a parlé de sir Robert Stopfort et sir Pultney Malcolm, mais on ne sait encore rien d'officiel. Les marins de garde en ce moment à Milford, ont reçu l'ordre de rejoindre leur division dans notre port, préalablement à leur embarquement pour une expédition maritime. Rien n'a transpiré sur la destination de cette expédition, mais les circonstances font croire que la Méditerranée sera le théâtre des opérations.

## FRANCE.

Paris, le 8 mars. — M. Le Hon, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges, est arrivé hier vers deux heures, de retour de son voyage en Belgique.

— On assure qu'une grande négociation est sur le point de se consommer; et l'attitude tenue par les chefs de l'ancienne majorité, pendant ces derniers jours, révélait assez que quelque événement grave était attendu. Par les soins d'un député, ami particulier de M. Thiers, et ceux d'un jeune pair de France, qui se fait volontiers le commissionnaire de ces sortes de tripotages, les coryphées de la doctrine, réunis dans une maison tierce, et comme fortuitement rapprochés des messages de la présidence du conseil, ont été informés qu'on s'occupait très-sérieusement, mais avec grand mystère, des préparatifs d'une dissolution.

M. Thiers s'y voyait forcé bien malgré lui, par ses nouveaux collègues; ou laissait entendre que des élections générales devaient exclure presque entièrement de la chambre les doctrinaires les plus signalés, que le pouvoir ne soutiendrait plus dans leurs efforts pour se faire réélire.

M. Thiers savait bien que les élections nouvelles faites contre l'ancien ministère auraient pour résultat de le déborder lui-même; mais comment faire autrement, si la chambre ne donnait point la majorité au cabinet, etc., etc. (Corresp. particul.)

— Enfin la discussion et le vote de la loi sur les chemins vicinaux sont terminés. 171 voix contre 61 ont adopté l'ensemble de cette loi. Ce n'est pas sans peine qu'on en est venu au scrutin, car l'esprit mesquin de localité a prolongé beaucoup plus qu'il ne le fallait cette discussion. Maintenant la chambre

## MODES PARISIENNES.

Paris, le 6 mars.

Comme les mourans qui donnent à leur dernière heure un dernier espoir, et semblent se rattacher à la vie qui les quitte, l'hiver redevient brillant et gai à l'approche du printemps et pendant ces derniers jours.

Lundi, solennités fashionables et artistiques; les heures de nuit ne pouvaient suffire à tout ce que Paris préparait pendant cette nuit; la première représentation des *Huguenots*, un grand bal à la Chaussée-d'Antin, chez M. de Roddils... et une soirée de musique au faubourg St. Germain chez la comtesse de P\*\*\*.

Ce conflit rendit plus pompeuse encore qu'elle ne l'eût été la représentation de l'Opéra; toutes les loges étincelaient de diamans, toutes les jeunes têtes étaient couronnées de fleurs; la salle faisait pâlir la scène, cette fois la magie du coup-d'œil était dans l'enceinte des spectateurs.

Tout était radieux et magnifique; on regretta que le deuil vint mêler son austerité à cette splendeur fraîche et gracieuse. La loge royale était occupée par la reine et les princesses, habillées de noir. La reine avait des diamans et une coiffure avec des plumes. Les princesses portaient des robes noires à corsages drapés croisés, des gants longs, noirs et des boas d'hernine.

Les principales toilettes qui fixèrent l'attention furent celles de la princesse P... et de sa sœur. Toutes deux en robes blanches légères et transparentes, à corsage formant le cœur avec des manches plates du haut, desquelles s'échappaient une longue et large manche, tombant libre et relevée à la saignée. La princesse était coiffée d'une guirlande de feuilles vertes et or, entourant sa tête et revenant dans la coiffure de derrière. Sa sœur portait le même feuillage, disposé en demi-guirlande autour de ses cheveux de devant. De petits nœuds en rubans d'or, pareils à la ceinture, retenaient la robe sur les épaules. Ces deux toilettes, qui cependant n'étaient pas des plus riches, étaient certainement des plus élégantes.

va s'occuper d'abord de la demande d'un crédit supplémentaire pour les fonds secrets, que doit incessamment faire à la chambre M. Montalivet; ensuite, d'un projet présenté à la chambre des députés par l'amiral Duperré, à l'effet d'obtenir un crédit supplémentaire de 7,500,000 fr. Mais ces discussions seront-elles assez sérieuses pour amener une solution des embarras de la situation.

— Don Carlos, profitant de l'état de désordre où se trouvent l'armée de la reine, vient de lancer un manifeste, daté du 20 février, où après avoir mis en relief les avantages remportés par ses partisans, il se pose en ennemi de tous les excès. Faisant allusion à ce qui s'est passé naguère à Barcelone, il s'écrie que de pareils exemples ne s'imitent pas, et il fait un appel à l'union de tous les Espagnols. « Unissez-vous à votre roi, dit-il, et je vous assure que votre gloire et votre bonheur seront enviés par tous les peuples de l'univers. »

— Voici quelques détails que donne le *Droit* sur le curé Delacollonge après sa condamnation :

« Ramené dans le cachot où depuis sa translation à Dijon, il est enfermé par mesure de sûreté (la maison de détention ne présentant pas assez de garanties de sécurité), Delacollonge n'a pas tardé à sortir de l'abatement où la lecture de l'arrêt l'avait plongé. Il a soupé avec son compagnon habituel, le prisonnier qui le sert. Les magistrats composant la cour ont, à ce qu'on assure, signé une demande tendant à ce que remise lui soit faite de la peine de l'exposition publique. Le haut clergé du diocèse, qui, depuis le commencement de son arrestation, n'a pas cessé de lui faire tenir un secours mensuel de 60 francs, a consigné les fonds nécessaires pour que le condamné puisse être directement conduit de Dijon au bague, sans attendre le passage de la chaîne, et être contraint de faire route avec elle. Au reste, Delacollonge a formé son recours en cassation dès le lendemain de l'arrêt. »

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 9 mars. — La séance est ouverte à deux heures et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour est la discussion du projet de loi portant demande d'un crédit extraordinaire de sept millions cinq cent cinquante-sept mille sept cent cinquante-neuf francs, sur l'exercice 1836, pour le ministère de la marine.

La parole est à M. Salverte, contre.  
M. Salverte demande comment il se fait qu'on réclame une augmentation dans les dépenses de la marine, lorsque les différends entre la France et les Etats-Unis sont, dit-on, sur le point de s'aplanir d'une manière satisfaisante. Passant à la politique générale, M. Salverte continue ainsi : C'est une chose ridicule, dit l'orateur, que de croire que la paix existera toujours; il faudrait pour cela qu'aucune nation ne voulût s'agrandir, et cela est impossible à admet-

Madame T. et madame D., sa mère, avaient toutes deux des robes noires et des diamans; dans la coiffure de madame T. se mêlaient des fleurs d'un lilas de deuil, comme des violettes de Parme. Madame P. accompagnait sa fille, la jolie jeune mariée madame L.; la première en robe rose avec un turban blanc; la seconde en robe bleue avec beaucoup de diamans.

Il y avait de jolis turbans, entre autres celui de madame de L..., en cachemire bigarré, tourné librement autour de la tête, comme les turbans égyptiens, et assez élevé au-dessus du front. Un autre en cachemire rose, légèrement brodé d'argent, qui faisait deux tours et laissait échapper une pointe qui touchait presque l'épaule. Celui de madame de S... était en tulle semé de points d'or mat, assez élevé et largement tordu; contre l'oreille tombait une frange longue et délicate en or mat.

Les coiffures en fleurs avaient toute la grâce et toute la recherche que leur imposent le bal de la nuit. Madame N..., dont les cheveux bruns retombent en larges nattes à l'italienne contre les joues, portait une guirlande de petites roses placées au sommet de la tête, à plat, cachant ses deux extrémités dans la coiffure de derrière. Madame B..., à la physionomie douce et grave, entourée de cheveux blonds et légers, avait une couronne de pampre aux grappes vertes et noires qui s'échappaient de chaque côté, en retombant contre les joues.

Le bal était un de plus fastueux que l'hiver ait donné. Le duc d'Orléans y assistait et dansa. Son costume était simple: un pantalon noir, un gilet blanc, et une cravate noire. Quelques jeunes gens avaient le pantalon de casimir blanc; on voyait des cravates de satin noir en grand nombre. Le duc de B... produisit grande sensation, portant l'ordre de la jarretière en diamans, car on est peu habitué à voir cette distinction en France, ailleurs qu'à la cour ou aux grands bals diplomatiques.

On remarquait beaucoup madame S...: sa robe en tulle blanc, ouverte et courte, laissait passer un jupon en pou-

tre. Pour moi, je n'ose parler de la malheureuse Pologne; je ne prononce jamais ce nom sans un véritable serrement de cœur, je ne puis me rappeler que nos sympathies nationales ont été impuissantes, que malgré nos paroles et les traités de 1815, la nationalité polonaise a péri. Vous savez les paroles que nous avons fait entendre à cette tribune; vous savez quelle a été la réponse. Cracovie restait une ville libre; eh bien! contre nos vœux et la lettre des traités, Cracovie est devenue une ville esclave. Je pense que le ministère nous donnera quelques explications au nom de l'honneur de la France; je crois que nous pouvons aussi demander au ministère pourquoi on n'a pas envoyé un consul français à Cracovie pour prendre les intérêts nationaux.

M. Salverte explique la marche envahissante de la Russie en Perse et en Turquie; puis il rappelle les paroles prononcées par M. Wood dans le parlement anglais, au moment même où notre ministre réclamait un crédit extraordinaire; il réclame de nouveau des explications.

M. Charles Dupin: Si l'on avait attaqué le projet, je l'aurais soutenu; mais comme on n'a fait que présenter des considérations politiques sur la position respectable que doit prendre la France, je dirai seulement que le projet en discussion a pour but d'arriver au résultat qu'on sollicite.

M. le président du conseil: L'orateur qui descend de cette tribune a attaqué tous les points de la politique étrangère. Si la chambre veut des explications sur ce vaste sujet, elles viendront utilement lors de la discussion du budget des affaires étrangères.

Je puis dire à la chambre les causes qui nous ont fait demander les fonds extraordinaires. La chambre sait le malheureux débat qui s'est élevé entre la France et les Etats-Unis. Si nous avons demandé une augmentation, c'était dans le but éventuel de protéger notre commerce, s'il en était besoin, c'était pour envoyer dans les Antilles un officier distingué. Cela a été fait, la dépense est en grande partie effectuée, les navires sont presque tous partis, les autres sont armés et serviront utilement à l'augmentation nécessaire de notre état maritime, car la France doit représenter par son pavillon dans toutes les mers, comme le fait l'Angleterre. La chambre ne saurait refuser un vote au développement de notre marine.

(La séance continue au départ du courrier.)

## BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 10 MARS.

M. Corbisier vient de donner sa démission de membre de la chambre des représentants. La législature y perd un membre éclairé, le pays un représentant consciencieux.

Trois candidats se mettent sur les rangs.

M. Blargnies, avocat, ancien membre du congrès.

M. Duval, ancien sénateur et M. Lobry.

Voici comment le *Courrier belge* raconte les faits relatifs aux démissions de MM. Huybrecht et Chapelié.

Le *Méphisphelès* du 14 février dernier, a publié une lettre signée un élève de l'école militaire. Elle était relative à la position que le colonel Chapelié a cru devoir prendre, dans la célèbre affaire du sieur Marie Vallienc.

de soie blanc, garni d'un bouillon de tulle en draperie, rattaché de distance en distance par des nœuds de satin qu'agrafait un bouton de rose. La jupe de dessus, en tulle, était simplement ourlée; les manches plates se terminaient en triple sabot, le corsage était garni d'une draperie bouillonnée, se rapportant exactement au bas de la robe, avec cette différence que de magnifiques diamans y étaient mêlés. La coiffure de Mme. S... se composait de roses et diamans.

Madame de L..., en robe de velours rose, courte, sur le jupon de satin blanc, portait une guirlande de scabieuses rejetée assez en arrière pour laisser sur son front la place d'un petit oiseau en pierres de couleur. Des touffes de scabieuses maintenaient sa robe de velours fixée à celle de satin.

Lady G... portait une robe de tulle très-ample, faite à la grecque, avec des manches tout-à-fait plates, agrafées sur l'épaule par des diamans; une ceinture de diamans entourait sa taille, et se fermait par une plaque. Lady G... était coiffée avec des bandelettes de diamans tout-à-fait posées à l'antique; ses cheveux sont bruns et en bandeaux plats sur le front.

Au concert de la comtesse de P..., ce n'était plus les toilettes de fleurs que nous laissons au bal de la rue Laffitte, mais bien toujours les diamans et l'élégance recherchée; c'étaient les robes de velours, avec les coiffures en couronne; les robes de satin garnies de blonde, les turbans de cachemire ou d'organdi brodé d'or. On remarquait en généralité des manches plates, des corsages à mantilles, presque toutes à double rang de dentelle, peu de corsages en pointe, et à la plupart des femmes très-élégantes, des colliers.

Voilà une merveilleuse soirée qui ne se renouvellera pas de l'année. Nous n'avons plus l'espoir d'une représentation désirée, et les salons dorés de M. R. ne seront plus à leur premier jour.

Elle expliquait, d'une manière dont nous ne sommes pas appelés à vérifier l'exactitude, les rapports de M. Chapelié et du sieur Vallienne. Vraie ou fautive, nous reconnaissons qu'elle était de nature à mécontenter le colonel Chapelié.

On sait, par les rapports de tous les journaux, les mesures inquisitoriales, essayées dans l'intérieur de l'école militaire, que M. Chapelié dirige, pour parvenir à connaître l'auteur de cette lettre. Quelques-unes de ces mesures, rappelés ces celles dont les braves officiers de cuirassiers avaient été les victimes quelque temps auparavant. L'opinion publique, qui se prononça assez énergiquement contre ce mode de police militaire, importé de l'étranger, fit abandonner ces mesures. L'auteur de la lettre insérée au *Méphisophèles*, ne fut pas découvert. Mais il paraît que la police secrète n'abandonna pas l'espoir de le découvrir par d'autres moyens.

Ici nous sommes obligés d'entrer dans quelques détails qui touchent de près à la vie privée de quelques personnes; mais ces détails ne tourneront, en dernier résultat, qu'à la honte de ceux qui n'ont pas hésité à chercher à en tirer parti, dans un but que nous ne pouvons qualifier autrement qu'en l'appelant odieux.

Une fille nommée Hortense Donny, exerçant à Bruxelles un métier sur lequel nous n'avons pas besoin de donner d'explications, avait dans le courant de février, des relations avec un jeune homme connu depuis long temps de monsieur le colonel Huybrecht, garçon comme lui. Ces relations avaient commencé par des rapports d'intimité domestique; elles duraient sur le même pied. Le 13 février, le colonel Huybrecht était chez ce jeune homme ou la fille Donny se trouvait également. On y apporta une épreuve imprimée du journal *Méphisophèles* qui devait paraître le lendemain. Le jeune homme lut au colonel un article de cette épreuve imprimée, dont le colonel n'avait aucune connaissance antérieure. C'était la lettre signée: un élève de l'école militaire, du n° du 44. Le colonel sans faire d'autre observation, dit que cette signature donnerait sans doute lieu à des recherches parmi les élèves de l'école militaire. Là-dessus son interlocuteur dit qu'on pouvait y mettre toute autre signature, celle, par exemple de: un membre de la chambre des représentants. Le colonel fit remarquer que cela causerait bien plus de tapage encore; et sur cette observation, la signature de l'article imprimé, lu pour la première fois au colonel, et par manière de conversation fortuite, fut laissée telle qu'elle était.

Au reste, pas un mot ne fut dit, sur le fond de la lettre en elle-même, si ce n'est qu'elle ferait du bruit. L'article n'appartenait pas à M. Huybrecht; il ne le connaissait nullement avant qu'on le lui lut déjà imprimé en épreuve; il n'avait aucun caractère, aucune autorité, même morale, qu'il put songer à interposer, pour empêcher la publication; ce fait, au reste, ne le concernait en rien; jamais, ni de près, ni de loin, il n'avait contribué, en quoi que ce soit, à la rédaction d'aucun numéro du journal dont on venait de lui lire une épreuve. Tous ces faits nous ont été attestés, sur l'honneur, par M. Huybrecht, avec la franchise et la loyauté qui conviennent à un brave militaire.

Mais la fille Donny, avait été présentée au colloque dont nous venons de parler. Cette malheureuse fut congédiée quelques jours après, par le jeune homme qui l'entretenait, comme nous venons de le dire, des relations avec elle.

La certitude acquise qu'elle jouait, auprès de lui, un rôle auquel la police ne semblait pas étrangère, fut le principal motif de son éloignement.

Délaissée et sans ressources, cette fille conçut, pour tirer, sans doute, quelques secours du colonel Huybrecht, le dessein de lui demander par écrit une entrevue, pour lui parler, disait-elle, d'affaires importantes. Le colonel ne répondit pas. Alors la misérable écrivit au colonel, une seconde lettre, datée du 23 février, dont l'original est dans nos mains, et dont nous donnons ci-dessous, une copie exacte, en conservant le style et l'orthographe.

A M. le colonel Huybrecht.

Monsieur,

Je dois vous dire, puisque vous ne voulez pas me parlé, comme je vous ai demandé, par un billet l'autre jour, qui me fait bien de la peine pour vous, monsieur, à devoir dire ce que je sais de vous et de (le nom du jeune homme dont il a été question plus haut), au rapport de l'affaire du journal, je sais qu'il viendront me demandé, et que moi je sais tout, je leurs répondrai; puisque on m'a mis dans le malheur, j'aurai mon tour aussi maintenant. Je crois que ce bien juste comme je dit, et que j'ai raison.

J'ai l'honneur de vous saluer.  
Bruxelles, le 23.

H.

Les personnes qui viendront la demander l'interroger! il est clair que cette fille avait des projets, et des souteneurs pour leur exécution. L'infamie de la conclusion de cette lettre n'a pas besoin de commentaires.

Le colonel Huybrecht dédaigna les menaces absurdes, de la fille Hortense Donny; il n'avait rien à se reprocher; il laissa la malheureuse dans la boue, où elle achevait de s'enfoncer; il ne s'inquiéta nullement de ceux qui devaient, comme elle le disait, venir l'interroger, elle, fille Donny. Il dormit fort tranquille. Mais nous allons voir maintenant, ce que faisait le colonel Chapelié.

La fille Donny fut accueillie par lui, soit qu'elle se présentât spontanément, pour lui faire ses prétendues révélations, soit que la police lui indiquât l'emploi qu'il pouvait faire de ce sublime instrument de découverte dans les recherches qu'il poursuivait, au sujet de l'article du *Méphisophèles* qui l'avait offensé. La fille Donny lui déclara sans doute tout ce qu'elle voulut, sur une conversation que nous avons rapportée, telle qu'elle avait réellement eu lieu, et, sur cet édifiant renseignement, M. Chapelié n'eut rien de plus pressé que de courir chez M. le ministre de la guerre, M. Evain, son compatriote, insistant pour que celui-ci entendit lui-même la déclaration de la fille H. Donny.

L'audience fut accordée: 4 officiers, le capitaine d'état-major Renard, le capitaine d'infanterie Borremans, le capitaine d'artillerie Jacques, aide-de-camp du ministre, le médecin militaire Liraux furent appelés pour assister, chez le ministre, à la déposition itérative de la fille Donny, et le fait imputé par ces étrange témoin au colonel Huybrecht parut assez prouvé à ces hommes que leur passion aveuglait ou que leur faiblesse rendait faciles à prévenir, pour que l'on n'hésitât plus, d'abord à donner l'ordre au colonel Huybrecht de se rendre sur le champ à Venloo, puis à publier dans l'*Indépendant* et l'*Union* d'hier mercredi, les pièces qu'on va lire.

Nous avons déjà fait connaître, dans un précédent

N° 1, les lettres publiées par le *Courrier belge*. Ce journal continue ainsi:

A la réception de l'ordre que lui envoyait le ministre de la guerre M. Evain, de se rendre sur-le-champ à Venloo, le colonel Huybrecht répondit:

A M. le ministre de la guerre,

Je venais de recevoir votre dépêche de ce soir, quand j'ai reçu, bientôt après, une lettre de M. le lieutenant-colonel Chapelié, dont copie ci-jointe. (C'est la lettre publiée par l'*Indépendant* et l'*Union*; voir plus haut.) Quelqu'indigné que je fusse, quelque chagrin que me donnent les vexations dont je suis l'objet, depuis vingt-quatre heures, je me serais décidé à obtempérer de suite à votre ordre, en partant pour ma nouvelle destination, si le procédé inexplicable de monsieur le lieutenant-colonel Chapelié envers moi, ne fut venu changer totalement ma position.

Les accusations graves et calomnieuses articulées contre moi par un officier de mon grade; les insultes gratuites contre mon caractère dont il se plaît à les accompagner; cette circonstance surtout, qu'en me traitant de la sorte, M. le lieutenant-colonel Chapelié me déclare d'avance vouloir rendre la calomnie et l'insulte publiques, sans vouloir m'en donner la satisfaction que mon honneur réclame, tout me place dans la cruelle alternative de choisir entre mes devoirs ou l'infamie. Juste appréciateur de l'honneur militaire, vous comprendrez, M. le ministre, que je ne saurais, en quittant Bruxelles, laisser le champ libre à la malveillance et à la calomnie qui semblent s'acharner contre moi.

Ce qui augmente encore la nécessité de me justifier, avant de m'éloigner, c'est une nouvelle iniquité tentée contre moi, par un officier mon inférieur, M. le capitaine des guides, Lahure, qui, fort de l'espèce de disgrâce dont j'allais me trouver victime, est allé, lui aussi, m'accuser près de vous, M. le ministre, et près de M. le lieutenant-colonel Chapelié de m'être avoué l'auteur des articles dirigés contre ce dernier; je n'ai pas besoin, j'espère, de vous protester, sur l'honneur, que les assertions de M. le lieutenant-colonel Chapelié et de M. le capitaine Lahure, sont fausses et calomnieuses en tout point, et qu'elles sont le résultat d'infâmes machinations de la part de la police, machinations que je dévoilerai en temps et lieu au public, en démasquant la femme de mauvaise vie qui en est le principal agent, et en publiant les menaces intéressées qu'elle m'a faites naguère, par écrit, et que, fort de mon innocence, j'avais cru jusqu'ici pouvoir mériser.

J'ai pensé devoir commencer, M. le ministre, par vous dénoncer la conduite de M. le lieutenant-colonel Chapelié, dont je vous fais juge, en attendant qu'un autre moyen me soit offert d'en avoir réparation. Quant au capitaine Lahure, je comprends trop les exigences de la susceptibilité militaire et des droits de la discipline, pour ne pas me réserver d'en appeler à la haute cour militaire.

Je me flatte que vous saurez apprécier l'impérieuse nécessité où je me trouve, de ne me rendre à mon nouveau poste, qu'après m'être dûment réhabilité aux yeux de l'armée et du public. En me confiant à votre haute prudence pour trancher la difficulté de ma position, j'attends que vous m'accordiez un délai qui m'est devenu tellement indispensable, que si vous pensiez ne pouvoir me l'accorder, je me verrais forcé de faire valoir mes droits à la retraite.

Signé, Huybrecht,  
Lieutenant-colonel du génie.

M. Huybrecht écrivit en même temps, la lettre suivante à M. Chapelié:

Monsieur,

Je vous prévins que je viens d'envoyer à M. le ministre de la guerre, copie de votre lettre, et que j'en appelle à sa justice, pour me faire raison de votre indigne procédé, à défaut de la satisfaction que vous me refusez. En agissant ainsi, j'ai voulu, M., vous laisser toute la responsabilité des calomnies que vous avez articulées contre moi, par écrit.

Bruxelles, 7 mars.

Signé, comme ci-dessus.

(D'après le rapport de l'*Union*, le jeune homme dont il est question dans le récit du *Courrier*, est M. René Spitaels.)

Nous apprenons que le capitaine Lahure, ayant su que le lieutenant-colonel du génie Huybrecht avait dit qu'il se proposait de le poursuivre devant la haute cour militaire, pour fait de calomnie, a adressé à M. le ministre de la guerre un rapport très-circostancié sur des faits qui se sont passés entre lui et M. Huybrecht. On nous assure que les faits contenus dans ce rapport présentent la conduite de M. Huybrecht sous un jour fort peu honorable pour lui. C'est sans doute ce que le public ne tardera pas à savoir. (Indép.)

Le *Courrier* annonce qu'une rencontre devait avoir lieu entre les lieutenants-colonels Chapelié et Huybrecht. Voici la pièce qu'il publie à ce sujet:

«Les sous-signés, major de l'Eau, docteur Feignaux, et A. Duchêne, avocat, témoins pour le colonel Huybrecht, et R. de Paydt, lieutenant-colonel, Lahure et Borremans, capitaines, témoins pour le lieutenant-colonel Chapelié, s'étant réunis, à l'effet de régler les conditions d'une rencontre entre MM. les lieutenants-colonels Chapelié et Huybrecht, déclarent ce qui suit:

Le lieutenant-colonel Chapelié, se considérant comme offensé, a proposé le combat à l'épée; et dans le cas où cette offre ne serait pas acceptée, il propose de tirer les armes au sort.

Le lieutenant-colonel Huybrecht, se considérant comme offensé, réclame le choix des armes, et propose le pistolet sans alternative: Les témoins de ce dernier déclarent, et au surplus, que le lieutenant-colonel Huybrecht est dans un état de santé qui ne lui permettrait pas de se servir d'un autre arme.

Dans l'impossibilité de constater cette dernière circonstance les témoins du lieutenant-colonel Chapelié, pensent qu'il faut préalablement recourir au

sort, à sauf statuer sur cette circonstance, si le sort désignait l'épée: les témoins du lieutenant-colonel Huybrecht, pensent au contraire, qu'il résulterait de ce procédé, un préjugé défavorable à leur client, et refusent de l'adopter.

Dans cette situation, et dans l'état de doute où ils sont les uns et les autres, les témoins des deux parties déclarent se séparer pour en référer chacun de leur part, aux intéressés.

Bruxelles, 10 mars 1836, à 4 heures après-midi.  
R. Depuydt. Eug. Feignaux.  
La Hure, cap. De Leau, maj.  
Borremans, cap. Ad. Du Chêne, avoc.

Au moment de mettre sous presse, le même journal annonce qu'il vient de recevoir la lettre suivante:

Bruxelles, 40 mars 1836.

Ministère de la guerre.

Cabinet.

Monsieur le lieutenant-colonel, Je vous prévins, que d'après les accusations portées contre vous, par M. le lieutenant-colonel Chapelié, commandant de l'école militaire, dans la lettre qu'il vous a écrite, le 6 de ce mois, et dont vous m'avez adressé copie avec la vôtre du 7, dans laquelle vous me demandez les moyens de vous disculper de ces graves inculpations, en laissant à ma prudence et à mon impartialité, le choix de ceux qui pourront vous offrir la possibilité d'établir l'exacte vérité, sur les faits qui vous sont imputés, j'ai décidé que vous serez immédiatement entendu, dans votre défense, devant un conseil d'enquête, composé d'officiers généraux et supérieurs, désignés parmi ceux qui sont en résidence à Bruxelles; j'ai en conséquence proposé au roi, qui l'a approuvée, la formation d'un conseil d'enquête, composé d'un général de division, d'un général de brigade, de trois colonels, et de deux lieutenants-colonels, qui se réuniront demain, au domicile de M. le général Goethals, qui est nommé président.

Je suspens, en conséquence, jusqu'à nouvel ordre, l'exécution de celui que vous avez reçu de partir pour Venloo.

Le ministre de la guerre,  
Baron Evain.

A M. le lieutenant-colonel Huybrecht, à Bruxelles.

## LIÈGE, LE 11 MARS.

On lit dans l'*Indépendant*:

« On dit que M. Soudain de Niederwerth vient de donner sa démission de la place d'administrateur des prisons. On assure que cette place sera supprimée, et que l'administration des prisons formera une simple division au ministère de la justice. »  
« Si l'on y a, parmi les branches du service public, une administration progressive, laissant peu à désirer, c'est celle des prisons et des établissements de bienfaisance. La Belgique est à cet égard un des états les plus avancés de l'Europe. Grâces aux hommes éclairés placés à la tête de cette administration, les prisons centrales de la Belgique, loin de coûter à l'état, sont au contraire pour le trésor une source de revenu. »

Les services éminents de M. Soudain de Niederwerth seraient donc bien mal récompensés par la mesure qui équivaldrait à son égard à une destitution. Quelque soit le désir de certains despotes, autrefois libéraux, de se faire à tout prix des créatures, il y a cependant des bornes que nous ne les aurions pas cru capables de franchir.

La chambre des représentants a adopté, dans sa séance d'hier, la loi relative à la taxe des barrières et a commencé la discussion du budget de l'intérieur.

M. le ministre de la guerre a présenté deux projets de loi: l'un qui a pour objet de fixer d'une manière légale la position des officiers de l'armée l'autre qui détermine les cas pour lesquels un officier pourra être privé de son grade. Nous reviendrons sur cette séance.

Le *Journal des Débats* annonce aujourd'hui une publication qui ne peut manquer d'exciter le plus vif intérêt. C'est un précis des guerres de Jules-César, par Napoléon, écrit à Sainte-Hélène sous la dictée de l'empereur, par M. Marchand, l'un de ses exécuteurs testamentaires. Jules-César jugé par Napoléon, le héros des temps anciens interrogé par le géant des temps modernes, il y a là de quoi piquer la curiosité publique, et nous espérons que les éditeurs de Bruxelles ne nous feront pas longtemps attendre la réimpression de l'ouvrage publié à Paris.

L'administration du théâtre vient de fixer pour mercredi prochain, 16 mars, la première représentation de *Laruelle*. Nous craignons que cette époque ne soit trop rapprochée. Il est impossible que des rôles aussi importants que ceux de *Reynold*, de *Laruelle*, de *Warfusée* et de *l'Hermitte* puissent être appris et sus en cinq ou six jours. L'auteur a

fait, il est vrai, de larges coupures dans le rôle de l'Hermitte, pour notre part, nous les regrettons; car il a su répandre, dans ce rôle, une poésie de style et de pensées, que tous ceux qui ont entendu lire le drame, regretteront de ne pas retrouver au théâtre. L'action scénique réclamait, dit-on, ces retranchemens. Cela se peut, mais le caractère de l'hermite, tantôt farouche et sombre, tantôt franc et bienveillant; ces éclairs de folie, à travers un langage souvent sensé; cette espèce de contradiction nécessaire entre ses paroles et ses actes; tous ces élémens constitutifs du rôle de l'Hermitte recevront de notables atteintes par les mutilations que l'auteur a été obligé de lui faire subir. Espérons que le public en sera dédommagé par la lecture du drame qui ne tardera pas à être livré à l'impression.

Le lieutenant-colonel Vandamme, de l'artillerie, vient d'être promu au grade de colonel dans la même arme.

Nous donnerons demain un décret royal du gouvernement espagnol relatif à la dette de ce pays.

— On lit dans un journal de cette ville :

M. Donkier fils, de Huy, a été arrêté le 5 de ce mois, vers sept heures du soir, entre Lens-St-Rémy et Villers-le-Peuplier, par un individu qui lui demanda sa bourse. Le parquet est saisi de cette affaire, mais les recherches ont été vaines jusqu'aujourd'hui.

— On lit ce qui suit dans le Journal de la Province :

On dit que MM. Brixhe et Delfosse, membres de la commission administrative des hospices civils de Liège, ont présenté hier dans l'après-dinée des candidats pour remplacer MM. Dechamps-Lefebvre et Pirlot. M. Francotte s'est refusé à voter sur cet objet et les deux autres, qui ne se considéraient plus comme démissionnaires, ne pouvaient nécessairement prendre part à la délibération.

— La section du chemin de fer dont l'adjudication est fixée, ainsi que nous l'avons annoncé, au jeudi 17 mars 1836, à 11 heures du matin, à Bruxelles, comprend la partie depuis le chemin de Longchamps en amont de Waremmé, jusqu'à la chaussée dite Branche-Planchart, près du village d'Ans.

Conformément à l'art. 24 du cahier des charges, les travaux doivent être terminés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1837.

Il est vrai qu'il ne s'agit pas encore de la section de Liège; mais en adjugant les travaux jusqu'à la Branche-Planchart, on voit que le gouvernement a eu égard aux réclamations de l'autorité municipale de cette ville, et qu'ainsi le chemin de fer passera sur le territoire de Liège.

— M. Tessière, premier ténor au théâtre d'Anvers, vient de résilier son engagement. M. Bernard devrait profiter de la circonstance pour le faire débiter à Bruxelles, où tous nos premiers sujets dans l'opéra sont indisposés.

Mme. St-Victor a de nouveau obtenu hier beaucoup de succès dans *Tancrède*. Sans jamais forcer ses moyens, elle a abordé plusieurs parties de son rôle avec une plénitude de voix vraiment remarquable. Elle a chanté surtout son premier air avec une passion qui a forcé les plus vifs applaudissemens de l'assemblée. Mme. Isouard a fait plusieurs fois des efforts heureux pour se tenir à la hauteur du héros de Syracuse. Il est en vérité dommage que le répertoire ne présente point quelques rôles analogues à celui de *Tancrède* dans lesquels Mme. St-Victor pourrait se produire avec tant d'avantage.

REVUE BELGE. — La Mal St-Gilles. — La bataille de Jupille, par M. L. POLAIN.

Certes il est permis d'affirmer que nulle contrée de l'Europe ne fut témoin de luttes plus acharnées que celles qui ensanglantèrent les divers points du sol Belge. Ouvrez nos annales, et peut-être votre cœur se sentira-t-il faiblir à l'aspect des efforts que durent tenter nos pères pour le maintien de leurs droits; il ne leur fut pas donné de jouir du fruit de tant de travaux, mais aujourd'hui nous en sommes les heureux héritiers. Il faut nous incliner devant la mémoire de nos pères.

Néanmoins, nous devons le déclarer, ces efforts tentés isolément ne devaient guère aboutir pour les contemporains à des résultats durables. Quelles conquêtes en effet, pouvait assurer à la liberté, ce patriotisme provincial, si je puis m'exprimer ainsi? Comment le pays, divisé à l'intérieur par l'esprit de localité, entouré au-dehors d'ennemis puissans et avides, comment nos provinces désunies auraient-elles pu garantir leurs droits, elles qui déjà se trouvaient trop faibles pour maintenir leur indépendance? L'union manquait à la Belgique. Il lui fallait cette union que la force ne décrète point en déterminant des limites, mais qui naît de l'assentiment des esprits. Peut-être même la possibilité d'une Belgique lors de la révolution brabançonne, à la fin du dernier siècle, demeurerait-elle un problème insoluble. De quels faits devait donc sortir la nationalité belge? Chose remarquable, je dirai même

providentielle, notre adjonction à la France, puis à la Hollande, ces deux événemens qui semblaient devoir anéantir l'espoir même de cette nationalité, ont contribué à son établissement de la manière la plus énergique. Sous le poids de la première de ces réunions l'esprit de localité qui nous divisait se trouva étouffé; quinze années d'opposition à la seconde firent éclater la similitude de nos sympathies, de nos besoins; et l'esprit belge, sorti vainqueur de ces deux épreuves, vint fonder la nationalité de 1830.

Riches de l'expérience de nos pères, possesseurs d'une force matérielle qui peut faire respecter notre indépendance. Nous jouissons tranquillement de cette liberté qui valut autrefois tant de désastres à la Belgique, et surtout à Liège. Bien des catastrophes ensanglantèrent ses murs, mais peu sans doute portèrent à la noble cité des coups aussi terribles que la capitulation de 1649, ou la Mal St-Gilles. Tel est le titre sous lequel M. Polain vient de publier dans le dernier n° de la Revue belge le récit dramatique de cet épisode de l'histoire de la principauté. Dans cette composition, dont nous allons faire passer quelques extraits sous les yeux de nos lecteurs, on retrouve la manière large et chaleureuse qui distingue M. Polain; peut-être même le style de l'écrivain s'est-il encore amélioré. L'analyse que nous allons donner du travail de M. Polain ferait ressortir l'opportunité des réflexions qui précèdent.

L'an 1646, après l'élection du colonel Jamar et le triomphe de la cause populaire, plus de 1500 chiroux quittèrent les murs de Liège. Altérés de vengeance, ils persuadèrent au prince d'exiger une réparation éclatante des affronts faits à son autorité, et Ferdinand se présenta escorté des Bavares que suivirent bientôt les Allemands du général Spaar, pour rétablir l'ordre dans ses Etats. Hennet et Barthel étaient alors les bourgmestres de la cité. Mais omettons les diverses luttes qui d'abord furent engagées, pour arriver au cœur de l'événement, et laissons parler M. Polain lui-même.

« Spaar se dirigea sur le village de Fléron et somma les habitans de se rendre. Les paysans répondirent par des coups de fusil aux sommations du général allemand; retranchés dans leurs chaumières, abrités par les hayes, ils firent d'abord éprouver aux assaillans des pertes assez considérables; mais bientôt, accablés par le nombre, ils furent contraints de s'enfuir vers Jupille, et les Liégeois purent contempler de leurs murailles, la lueur de l'incendie allumé par les soldats ennemis. Quelques blessés vinrent chercher un asyle dans la cité et semer dans tous les cœurs le désir de la vengeance.

« Spaar ne s'arrêta guère à Fléron; il continua sa marche vers Jupille. Le bourgmestre Hennet venait d'y arriver avec sept à huit cents bourgeois et une pièce de canon. Les habitans avaient à la hâte élevé quelques retranchemens, et tout présageait une énergique résistance.

« Un trompette de l'armée ennemie ne tarda pas à se présenter à l'entrée du village; comme à Fléron, il venait sommer les paysans de se rendre. *A bas les chiens étrangers, s'écria-t-on de toutes parts, vive Liège! Mort aux Allemands!* et l'attaque commença sur le champ, le bourgmestre Hennet se trouva partout, encourageant le peuple par son exemple et déployant la plus grande bravoure. Il était fortement secondé par un religieux du couvent des Mineurs, nommé Dujardin, grand partisan des Grignoux, on vit ce moine intrépide s'élançant à plusieurs reprises au milieu des ennemis, en tuant plusieurs, et continuer à recharger son mousquet au nom de Dieu et de Saint-François. Après un combat opiniâtre qui dura plus de deux heures, les Allemands se retirèrent laissant un grand nombre de morts.

« Le lendemain Spaar dirigea les opérations avec plus de prudence. Pendant la nuit, il avait établi une ou deux batteries sur les hauteurs qui dominent Jupille, et, au point du jour, il se mit à canonner le village et à y jeter des boulets rouges qui en eurent bientôt incendié toutes les habitations. Les paysans s'enfuirent alors vers la cité, et le bourgmestre, ne pouvant plus résister aux attaques répétées des allemands, voulut opérer sa retraite par les prés de Droixhe, mais Spaar, qui apperçut ce mouvement fit poursuivre les bourgeois par sa cavalerie, et plus de trois cents fuyards furent tués dans ces vastes campagnes. Hennet, qui n'avait abandonné Jupille que l'un des derniers, fut enveloppé et massacré par les ennemis. On trouva sur lui la grande clef d'argent, emblème de la dignité magistrale, et l'on se hâta de l'envoyer à Maximilien; ce qui fut regardé par plusieurs comme un augure certain de la prochaine soumission des rebelles. En effet, il n'était plus guère possible aux Liégeois de continuer cette lutte avec avantage, les principaux Grignoux avaient suivi le bourgmestre Hennet à Jupille, et presque tous y avaient péri, aimant mieux se faire tuer que de survivre à la perte de leurs espérances.

Après cette victoire, remportée par les Allemands, les Liégeois, serrés tous les jours de plus près, et malgré l'énergique défense que fit encore Barthel,

se virent enfin contraints à capituler. Les Chiroux vainqueurs se répandirent dans la ville, et commirent dans un sens réactionnaire toutes les horreurs qui avaient signalé l'orageux triomphe des Grignoux. Barthel fut condamné à mort.

« L'échafaud avait été de nouveau dressé sur le marché, dit M. Polain, à côté du perron, ce vieux symbole des libertés liégeoises; un nombre considérable de soldats étaient postés sur différens points de la ville, car on craignait quelque mouvement populaire en faveur du condamné; des pelotons de cavalerie et d'infanterie occupaient les rues du Pont, de Neuvise, de Féronstrée, des Mineurs, et fermaient toutes les avenues du lieu du supplice; quelques hommes du peuple seulement, étaient parvenus à se glisser au milieu des gardes; un grand nombre de bourgeois placés aux fenêtres, et jusques sur les toits des maisons environnantes assistaient à ce triste et douloureux spectacle, quelques-uns sans doute pour y gémir et pleurer!... Vers midi, on amena Barthel, et lorsque le vieillard fut sur l'échafaud, il s'agenouilla, baisa le crucifix que lui présentait son confesseur, et s'écria d'une voix forte et sonore : « Ferdinand, je t'appelle au tribunal de Dieu dans l'année, car je meurs innocent! » (1) Ces paroles étaient à peine prononcées qu'un grand bruit de tambours et de trompettes se fit entendre, et empêcha de bien comprendre ce que le bourgmestre ajoutait... On le vit bientôt poser sa tête sur le billot, et le bourreau l'abattit au milieu des cris de joie de la soldatesque allemande.

A cette époque il parut que toutes les calamités devaient fondre à la fois sur le pays de Liège. Au mépris de la neutralité, les troupes du duc de Lorraine vinrent camper sur le territoire de la principauté, et deux mille paysans furent massacrés par ces hordes barbares. A peine en était-on débarassé, moyennant soixante mille écus, que les états reçurent la lettre suivante du roi, dont Mazarin se trouvait alors le ministre. Nous allons la transcrire en entier, nos lecteurs y reconnaîtront tout le caractère du successeur de Richelieu.

Très-chers et bons amis.

Puisque vous avez souffert que nos ennemis, au préjudice de la neutralité, aient pris leurs quartiers d'hiver dans vos terres, et que vous avez même eu soin de les gratifier d'une somme de soixante mille rix-dales, nous avons résolu de prendre le même avantage, et d'envoyer quelques troupes en quartier dans votre pays, afin qu'elles y reçoivent une égalité de traitement, vu même que c'est pour la deuxième fois que les Espagnols s'en sont prévalus; sur quoi, nous vous écrivons celle-ci, de l'avis de la reine régente, notre très-honorée dame et mère. Avez de donner ordre, que nos troupes qui marchent pour entrer dans votre pays, y soient reçues et logées comme l'ont été celles des Espagnols et des Lorrains, étant bien raisonnable que nous soyons assistés de la même sorte qu'ils l'ont été; notre intention étant de garder et observer la neutralité, c'est à dire, que vous fassiez un traitement tout égal aux uns et aux autres, vous assurant que nous n'aurions commencé de vous être à charge, si nous n'avions été précédés par ceux qui nous montrent l'exemple; car, nous avons une affection particulière pour vos intérêts, et nous avons recommandé à nos officiers et à nos soldats de vivre en bonne discipline.

Aussi, nous vous assurons qu'ils l'observeront, s'ils sont seulement assistés de ce qui est le plus nécessaire à leur subsistance. Celle-ci n'étant à autre effet, nous prions Dieu, très-chers et bons amis, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Ecrit de Paris, le 17 décembre 1649.

Louis.

(1) Ferdinand fut fidèle au rendez-vous; il mourut le 13 septembre 1650.

ANNONCES.

F. HARDY, rue du Stockis, a reçu des Canards et Sardelles sauvages, Anchoix nouveaux, Poissons de mer, etc.

AVIS POUR

MM. LES AMATEURS DE CHEVAUX.

J'ai l'honneur d'annoncer que je suis arrivé avec un grand transport de très beaux CHEVAUX de voiture, de selle et de tilbury, chez Dubois au Chariot de Brabant, Faubourg Ste-Marguerite. HILGERS, marchand de chevaux. 51

A LOUER

Le bel et vaste HOTEL DU LUXEMBOURG, situé rue Sours de Hasque et place de l'Université. S'adresser à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or. 52

**SOCIÉTÉ GRÉTRY.**



La commission vient de décider que le grand concert anniversaire pour fêter la naissance de Grétry, aurait lieu incessamment; le programme paraîtra sous peu. Une liste de souscription est déposée chez le concierge Hutoy, rue du Stalon.

Pour la commission,  
Le secrétaire: A. DERIBEAUCOURT.

**AVIS.**

Le public est informé que la VENTE D'ARBRES dans le bois dit Volées, commune de Marclain, à la requête de M. le comte de Robiano, annoncée pour le 18 mars 1836, à midi, est POSTPOSÉE au lendemain 19, à la même heure. 50

**VENTE D'IMMEUBLES.**

Mardi 22 mars 1836, à 1 heure de relevée, chez la veuve Binet, maison connue sous le nom de vieille barrière sur la chaussée à Hologne-aux-Pierres, il sera procédé devant M. le juge de paix du canton et par le ministère de M<sup>r</sup> DUBOIS, notaire à ce commis à la VENTE publique.

1<sup>o</sup> D'une maison et dépendances avec jardin et verger, d'une contenance d'environ 36 perches: le tout situé à Momette, commune de Momalle.

2<sup>o</sup> Et d'une pièce de terre, même commune en lieu dit Horrat-Noë contenant 46 perches, le tout provenant de la succession de Mathieu servais de Momalle.

S'adresser pour connaître les conditions à M. le juge de paix ou au dit notaire. 47

**VENTE PUBLIQUE**

D'UNE

**MAISON A ÉQUIPAGE, PLACE DU SPECTACLE.**

Le mardi 22 mars 1836, à 10 heures du matin, il sera VENDU en l'étude du notaire BERTRAND, une belle maison à équipage, située à Liège, place du Spectacle, n<sup>o</sup> 858; elle est composée, au rez-de-chaussée, d'une cuisine, d'une chambre à manger, de deux salons précédés d'une anti-chambre; le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> étage ont chacun cinq pièces, alcoves et cabinets, avec dégagements sur un escalier dérobé. Il y a grand et petit escalier, calorifère, grands greniers, caves, offices, porche fermé, balcon, écuries pour quatre chevaux, remises, sellerie, grande cour et un joli jardin, aboutissant au quai de la Sauvenière.

Cette maison est neuve et fraîchement décorée, elle jouit d'une vue magnifique, d'un côté sur la place du Spectacle, de l'autre sur le quai de la Sauvenière et le mont Saint-Martin.

Elle sera exposée en vente sur la mise à prix de 85,000 francs; on peut, entretemps, traiter à main ferme. S'adresser audit notaire, ou au propriétaire en ladite maison. 261

**Vente**

D'UNE

**BELLE MAISON DE CAMPAGNE ET DÉPENDANCES.**

Mardi, 22 mars 1836, à une heure de relevée, chez la veuve Binet, maison connue sous le nom de Vieille Barrière, sur Chaussée à Hologne-aux-Pierres, il sera procédé devant M. le juge de paix de ce canton, et par le ministère de M<sup>r</sup> DUBOIS, notaire à Fexhe-le-Haut-Clocher, à ce commis, à la VENTE publique conformément à la loi du 12 juin 1816, d'une BELLE MAISON DE CAMPAGNE à deux étages, couverte en ardoises, écurie, étables et une belle et grande grange à côté, cour et jardin, le tout contenant 46 perches, situé à Horion en lieu dit Thier Elva, commune d'Horion-Hozémont.

Et d'un VERGER joignant au lot précédent, contenant 17 perches 43 aunes.

Tous ces bâtiments, solidement construits depuis peu d'années, peuvent servir à une exploitation de 50 bonniers et en même temps de maison d'agrément, y ayant 3 belles pièces au rez-de-chaussée et autant à l'étage.

S'adresser à M. le juge de paix pour avoir communication du cahier des charges ou audit notaire, dépositaire des titres qui présentent toute sécurité. 48

**POMMADE MELAINOCOME.**

Il n'est bruit en France que des merveilles de cette précieuse pommade qui teint les cheveux, moustaches et favoris du plus beau noir sur-le-champ et sans aucune préparation, es fortifie, les épaissit et les empêche à jamais de blanchir et de tomber. Nous ne pouvons mieux en faire l'éloge qu'en rappelant le témoignage éloquent de M. le docteur Orfila, doyen de la faculté de médecine de Paris. (Voir les journaux du 15 juin 1832). Le seul dépôt se trouve à Paris, chez M<sup>r</sup> V. Cavallion, Palais-Royal, galerie Valois, n<sup>o</sup> 133, au 2<sup>e</sup>. l'entrée par l'allée de l'Horloger, ne pas confondre la boutique du parfumeur à côté. Les prix des pots est de 5, 10 et 20 fr. On y trouve aussi les célèbres pommades blondes et chatain au prix de 10 et 20 fr. Ecrire (franco.) 48

On CHERCHE en LOCATION une MAISON. S'adresser au bureau de cette feuille.

**Vente**

DE

**TROIS PRAIRIES, EN DROIXHE, COMMUNE DE GRIVEGNÉE.**

M<sup>r</sup> DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le lundi 24 mars courant, à 10 heures du matin, il VENDRA aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, les trois PRAIRIES dont la désignation suit, savoir:

1<sup>o</sup> Une de 34 perches 87 aunes, tenant à Joiris; Joseph Declaye, Lambert Rasquinnet, François Dewandre et à Guillaume Jacquet.

2<sup>o</sup> Une de 21 perches 79 aunes, vis-à-vis de Coronmeuse, tenant à Léonard, aux hospices civils de Liège, Germay, Jos. Simonis et à Jacquet.

3<sup>o</sup> Et une de 4 perches 35 aunes, tenant à Chantraine, Declaye, Germay et à la Meuse.

S'adresser audit notaire. 6

**ROUTE DE L'EMBLEVE, ADJUDICATION DE BARRIÈRES ET D'ENTRETIEN**

Samedi 19 mars 1836, à 9 heures du matin, en la demeure du sieur Taxhet, à Beaufays, la commission administrative fera procéder à l'adjudication des barrières établies sur ladite route, savoir:

- 1 celle à Embourg,
- 2 " Beaufays,
- 3 " Haie de chêne,
- 4 " Hornay,
- 5 " Sprimont,
- 6 " Florcée,

Dans la même séance on procédera également à l'adjudication de l'entretien de ladite route, le tout pour un terme de trois ans, aux clauses et conditions qu'on peut voir chez M. Richard-Lamarche, secrétaire de la commission, à Liège. 33

**PROVINCE DELIÈGE,**

**RÉADJUDICATION DES BARRIÈRES.**

Les 23 et 24 mars 1836, à neuf heures précises du matin, il sera procédé à l'hôtel du gouvernement à Liège, pardevant M. le gouverneur de cette province ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, de M. le directeur de l'enregistrement et des domaines et des délégués des commissions des actionnaires et sous l'approbation ultérieure de M. le ministre de l'intérieur, à la réadjudication de la perception de la taxe des barrières établies sur les routes de cette province;

**SAVOIR :**

Mercredi 23 de ce mois, pour les barrières sur les routes ci-après:

Route de 1<sup>re</sup> classe, n<sup>o</sup> 4, de Bruxelles par Liège vers Malmédy, embranchement de Francorchamps et Stavelot, et embranchement vers Visé.

Route de 2<sup>e</sup> classe, n<sup>o</sup> 15, section de Liège vers Aix-la-Chapelle et embranchement de Battice à Theux.

Route de la Vedre.  
Id. de Battice à Maestricht.  
Id. de Battice à la Minerie.  
Id. de Hodimont vers Enival.  
Id. du hameau des forges à celui du Trooz.  
Jeudi 24 de ce mois, pour les barrières ci-après:  
Route de 2<sup>e</sup> classe, n<sup>o</sup> 13, section de Liège à Namur.  
Id. id. n<sup>o</sup> 14, section de Seraing à Dinant.  
Id. id. embranchement de Frayneux à Terwagne.  
Id. id. de Huy à Tirlemont.  
Id. id. n<sup>o</sup> 16, section de Liège par Tongres.

**ROUTES PROVINCIALES.**

Route de Liège à Bierset.  
Id. embranchement Planchard.  
Id. de Dieren-Pater.  
Id. de Rocour à Fexhe-Slins.

Les baux commenceront au 1<sup>er</sup> avril prochain. Le cahier des charges d'après lequel il sera procédé à la réadjudication, est déposé à l'hôtel du gouvernement, dans les bureaux de M. l'ingénieur-en-chef, de M. le Directeur de l'enregistrement et des domaines, des commissaires des districts, aux bureaux des barrières et chez MM. les secrétaires des dites commissions.

Liège, le 10 mars 1836.

Le gouverneur de la province de Liège,  
Baron VANDENSTEEN.

**AVIS.**

Le commissaire de district de Liège, porte à la connaissance du public, que le jeudi 17 mars prochain, aux onze heures du matin, il sera procédé devant lui, à l'adjudication, au rabais, de la fourniture de 22 ARMOIRES pour la conservation des pièces du cadastre.

Les plans, devis et cahier des charges sont déposés dans ses bureaux, situés place St. Denis on cette ville, n<sup>o</sup> 637, où chacun peut en prendre inspection; il ne sera admis que les personnes qui auront remis la veille et sur timbre une soumission cac. etc.

Le commissaire du district de Liège,  
DEMONCEAU.

**CHOCOLAT**

**FABRIQUÉ A LA MÉCANIQUE.**

Au n<sup>o</sup> 32, rue du Pont-d'Ille, on vient de recevoir un assortiment de CHOCOLAT, de divers prix et qualités: Chocolat ordinaire, idem à la Vanille, à la Cannelle, au Salep, etc. Depuis 50 cents jusqu'à 1 florin 25 cents, le demi-kilo.

**BOURSES.**

PARIS, LE 9 MARS.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	COURS du jour.
Cinq pour cent, comptant...	107 60	107 65
fin courant...	000 00	000 00
Trois pour cent, comptant...	89 90	80 95
fin courant...	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp...	100 15	100 20
fin courant...	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 p. J. 1 <sup>er</sup> nov. comp.	49 1/2	49 00
fin cour.	00 00	00 00
Dte. diff. sans int. compt...	16 3/4	00 00
Dte. pass. sans int. compt.	14 3/4	14 1/8
Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Empr. royal. J. de juill. 1834.	34 0/0	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Rente perp. J. de juill. 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Coupons cortés.	00 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. comptant...	103 5/8	103 1/2
fin courant...	00 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, compt.	104 0/0	103 7/8
fin cour.	000 00	000 00
Banque de Belgique.	115 0/0	115 0/0

**LONDRES, LE 8 MARS.**

3 p. consolidés...	91 3/4	Escompte...	00 00
Bel. em. 1832 C. D.	103 1/2	Différées...	22 00
Holl Dette active.	56 1/4	Passives...	15 1/2
Id. 5 p. c.	00 00	Russie...	108 1/2
Portugais, 5 p. c.	78 1/4	Brsil. Emp. 1821.	88 00
Id. 3 p. c.	48 3/4	Mexicains, 5 p. c.	34 1/2
Espagne. Cortés.	44 5/8	Colomb.	00 10

**AMSTERDAM, LE 9 MARS.**

Dette active.	56 13/16	Rente française.	00 00
différée.	1 27 1/2	Métalliques.	100 3/8
Billet de chance...	25 7/16	Russie, H. et C.	105 1/8
Syndic. d'amort.	84 0/0	Esp. rente perp.	00 00
3 1/2.	84 0/0	Naples falconnet.	95 1/4
Soc. de comm.	132 1/8	Brsiliens.	88 7/8

**ANVERS, LE 10 MARS.**

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam...	78 1/2 p. P		
Rotterdam...	78 1/2 p. P		
Paris p <sup>r</sup> fr. 100...	118 perte	A fl. 3/4 pert.	1 1/2 perte P
Londres p <sup>r</sup> Estr.	fl. 12 10	P fl. 12 02 1/2 P	
Ham. p <sup>r</sup> 40 HB.	35 1/8	P 34 15 1/6 P	34 13 1/6
Bruxelles...	114 1/2 p. P		
Gand...	114 1/2 p. P		

**FONDS PUBLICS.**

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS.			fl. 500		147 1/2 P
Dettes actives.	5	101 3/4 A	BRÉSIL.	5	87 1/2
différées.		43 1/4	ESPAGNE.	5	
BELGIQUE.			B. Guebh.	5	
Emp. 48 m.	5	101 1/2 P	R. P. à Am	5	433, 181, 785 1/8
A. B. 1835.			Emp. 1834		
Act. de la B.			Dette diff.		
HOLLANDE.	2 1/2		Cortés à P.		
Dettes act.	4 1/2		à L.		
Rte. remb.	2 1/2	98 0/0 P	ditto Coup.		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	103 0/0	Cert. Falc.	5	94 0/0
Lots fl. 100.	2	000	ÉTAT-ROM.		
fl. 250.	4	428	levée 1832.	5	102 1/4 P
fl. 500.	4	682	à An. 1834.	5	99 3/4 A
POLOGNE.					
Lots fl. 300.		000			

**BRUXELLES, LE 10 MARS.**

Emp. R. fin cour.	101 1/2 P	Lost. r. av. cour.	98 00 A
p <sup>r</sup> à 1 mois	100 00 D	inscrip.	97 7/8 P
Dette active.	54 0/0 A	Métalliques.	103 P
Empr. de 1832.	99 3/8 P	Naples.	94 00 A
Act. Société Gén.	790	Rome.	102 00 A
So. de Com. de civ	130 1/2 P	Brsil. Rotsch.	87 1/4 P
Ban. de Belgique	114 3/4 P	Emp. Ard. 1835.	43 3/4 P
So. du c. de S.-O.	107 1/2 P	Emp. Guebh.	00 00 P
S. Hauts-Four.	119 1/4 P	à Ams.	00 00 P
Wasme-Hornu.	98 0/0 P	Fin cour.	00 00 P
Bauq. fouc.	96 3/4 P	D. différée.	17 00 P
S. du Cha. Flenu.	110 0/0 P	Id. 1835.	21 3/4 P
Sclassin.	104	Cortés à Paris.	00 00 P
Société nationale.	116 1/2 P	à Londres.	00 00 P
Gal.-Rus. ad. Br.	00 00 P	Coup. Cortés.	00 00 P
Levant de Flenu.	100 P	CHANGES.	
Charb. d'Ougrée.	104 3/4 P	Amsterdam.	00 P
Sars-Longchamps	102 00 P	Londres et.	00 P
Fourn. des Vennes	103 00 A	2 mois.	00 P
Dettes active. Hol.	55 1/2 A	Paris.	00 P
Synd. d'amort.	00		

**ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 9 ET 10 MARS.**

11 navires venant d'Hambourg, Havre, Bremen, Riga, Emden, Hull, Messine, chargés de tabac, zinc, coton, sucre, cuirs, graine de lin, froment, avoine, orge, fruits, huile et manufactures.

**MARCHANDISES.** — Ventes par contrat privé.  
300 balles café Brésil, de 32 à 32 1/2 cents consom.  
100 balles café Sumatra, à 31 cts. cons.  
200 balles coton Louisiane (revente) par Neva, prix inc.  
250 caisses sucre Havane blond de fl. 22 3/8 à 22 3/4.

**VIENNE, LE 29 FÉVRIER.**

Métalliques, 403 1/8. — Actions de la banque, 1362 1/2.

**MARCHE.**

Liège, le 10 mars. — Froment, l'hectolitre, 13 40. — Seigle, 9 40.

H. LIGNAC, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n<sup>o</sup> 622, à Liège